Saintry SUR SEINE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry – Canton d'Epinay-sous-Sénart

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA CAISSE DES ÉCOLES DE LA COMMUNE DE SAINTRY SUR SEINE SÉANCE DU 25 MARS 2022

DATE DE CONVOCATION

Le 14/03/2022

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION

Le 15/03/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	:	16
PRÉSENTS	:	13
VOTANTS	:	14

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2022-03-25 - **N°3**

Conformément à l'article L.2121-25 du Code des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq à 18 h 00, s'est réuni, salle des mariage de SAINTRY SUR SEINE, le Comité directeur de la Caisse des écoles, légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur RAUSCHER Patrick, Président de la caisse des écoles.

Présents : Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN Madame Sylvie VIGNAS, Monsieur Stéphane DUBERGER, Monsieur Pascal VENTALON, Monsieur Thierry SOULIER, Madame Martine DELIERE, Madame THOUVENIN Laurence, Madame ALLIX-COINTE Béatrice, Madame Juliette SERCEAU, Monsieur Kevin LIOCHON, Madame Marie José ANTIGNAC, Mme HERSCHKORN Laetitia

Absent représentée : Madame Laurence GUILLOU, Madame Sabine CHAOUI

Absents non représentés : Madame Sophie SIOMKOS

Secrétaire de séance : Madame Sylvie VIGNAS

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA CAISSE DES ECOLES

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA CAISSE DES ECOLES

Sur proposition de *Monsieur le Vice-Président,*

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le budget primitif 2021

VU l'avis émis par le conseil d'administration de la caisse des écoles,

CONSIDÉRANT l'adoption du compte de gestion du Trésorier Principal et compte tenu que le vote du compte administratif doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Après avoir entendu l'exposé de M HERSCHKORN Alain vice-Président de la Caisse des Ecoles sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021 ;

Le président de la caisse des écoles ayant quitté la salle au moment du vote ;

PREND ACTE de la présentation de Compte Administratif 2021 ;

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du Trésorier Principal, relative aux reports, aux résultats d'exploitation de l'exercice, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

APPROUVE le Compte Administratif 2021 comme il suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	- 10 298.72 €
Recettes de l'exercice	+ 8 575,00 €
Résultat de l'exercice	- 1 723,72 €
Résultat des exercices antérieurs (002)	+ 11 047.16 €
Solde d'exécution	**+ 9 323,44 €**

SECTION d'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	- 1 846,86 €
Recettes de l'exercice	256,00 €
Résultat de l'exercice	- 1 590.86 €
Résultat des exercices antérieurs (001)	+ 1 894,07 €
Solde d'exécution	**+ 303,21 €**

Le conseil d'administration de la caisse des écoles, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE le Compte administratif pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte de gestion de la Caisse des Ecoles pour le même exercice.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 25 mars 2022

Le Président de la Caisse des Ecoles

MAIRIE DE SAINTRY-SUR-SEINE - CAISSE DES ECOLES -

Patrick RAUSCHER